

# LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

## ANGLETERRE.

Londres, le 28 février. — A la chambre des communes, dans la séance du 28, l'ordre du jour étant la reprise des débats sur l'adresse, M. Mullins a pris la parole et a blâmé en termes fort énergiques la conduite du ministère actuel.

M. Finch a parlé en faveur de l'adresse.

Deux à trois orateurs se sont prononcés soit pour, soit contre l'adresse; mais leurs discours ont fait peu d'effet.

M. Gillon a blâmé la partie du discours du trône dans laquelle S. M. parle de favoriser le culte religieux en Ecosse. Cette déclaration, dit-il, rendrait les torys encore dix fois plus impopulaires en Ecosse.

M. Fox Maule a établi, par des argumens fort habiles, que le peuple en Ecosse était contre les torys, quoique les propriétaires de terres fussent en leur faveur.

M. Goulburn a défendu les droits de S. M. de choisir ses ministres.

M. Gisbourne a prononcé un discours qui a fait quelque sensation; il a développé avec beaucoup de force et d'habileté que le ministère actuel ne pouvait réclamer la confiance de la nation.

M. Patrick Sturvant s'est prononcé contre les ministres, mais a déclaré qu'il voterait pour l'adresse.

Lord Howick a exprimé la confiance qu'il a en sir Robert Peel, et sa résolution de voter pour l'amendement qu'il aurait désiré encore plus énergique.

M. Grow a fortement attaqué l'opposition.

Après quelques autres orateurs, M. O'Connell a pris la parole: il a déclaré que si les whigs ne lui avaient pas plû en ce qui concerne leur conduite envers l'Irlande, le ministère actuel lui déplaisait souverainement.

L'orateur a prononcé un long discours, dans lequel il a soutenu que malgré les belles promesses des ministres, l'Angleterre avait peu à espérer d'eux, l'Ecosse moins encore, et l'Irlande rien du tout. Il est entré dans de longs détails à cet égard, en passant en revue tous les projets dont il a été question dans le discours royal.

Après le discours de l'honorable membre la chambre est devenue impatiente; quelques membres ont encore voulu parler, mais les cris *la division! la division!* ne leur ont pas permis.

La chambre a donc procédé à la division qui a donné pour résultat:

Pour l'amendement, 309; pour l'adresse originale 302; majorité contre les ministres, 7. Ont voté entr'autres:

Pour l'amendement: Francis Baring, docteur Bowring, Bulwer, Byng, sir E. Eodrinton, Cooper, colonel Evans, O'Connell, Marpeth, Fox Maule, S. J. Hobhouse, Ch. Grey, G. Grey, lord C. Fitzray, J. Ponsomby lord John Russel, Ruthven, lord Seymour, Ch. Villers, S. White, Wilde.

Contre l'amendement: H. Wilson, sir R. R. Vivian, E. Stanley, lord Stanley, R. C. Scarlet, Ch. Russel, sir Peel, et 3 autres portant le même nom, lord C. Hamilton, J. C. Herries, sir E. Knatchbull, lord Lowter, lord R. Marmers, sir J. Owen, sir P. C. H. Durham, E. J. Cooper, G. W. Godrington, vicomte Castleragh, sir S. Canning, sir P. H. Campbell, lord G. Bentinck, 14 membres du nom de Baring), W. Bagot.

Il a été ensuite décidé que le rapport sur l'amendement aurait lieu aujourd'hui. L'annonce du résultat du vote a été reçue par des acclamations vives et prolongées de la part de l'opposition.

Lord J. Russell a demandé si le chancelier de l'échiquier était dans l'intention de demander, lo

de la présentation du rapport, que les mots de l'amendement fussent rayés de l'adresse.

Sir R. Peel: Je ne saurais répondre pour le moment à cette question.

Lord J. Russell: A mon avis, la réponse du ministre équivaut à la déclaration qu'il entend faire voter la chambre sur cette question. Je conseille donc à tous ceux qui ont, ce soir, voté en faveur de l'amendement, d'être à leurs places demain. (Acclamations de la part de l'opposition.)

Sir Robert Peel: Je donne le même excellent conseil aux honorables membres qui ont appuyé l'adresse primitive, et les prie de se trouver à leurs postes pour qu'ils puissent se placer demain dans la même position que la majorité occupe aujourd'hui (Vives acclamations aux bancs ministériels!)

Un membre a désiré savoir si le chancelier de l'échiquier voulait dire qu'il souhaitait que lui et ses amis occupassent les bancs de l'opposition.

Sir R. Peel n'a pas répliqué.

La chambre s'est ajournée à 2 heures 1/4.

Il résulte d'un article du *Courier* que dix membres qui avaient voté pour M. Abercromby ont voté hier contre l'amendement, que 8 membres qui avaient voté pour M. Sutton, ont voté pour l'amendement, que 3 membres qui ont voté pour l'amendement, étaient absents lors du vote sur la présidence, que 6 membres qui en cette occasion étaient pareillement absents, ont voté contre l'amendement, que hier soir 11 membres étaient absents qui avaient voté pour M. Sutton et 9 absents qui avaient voté pour M. Abercromby en général 36 membres étaient absents.

— La réponse du roi à l'adresse a été communiquée à la chambre des pairs par le lord chancelier. Lord Brougham a demandé la copie de toutes les listes de commissions nommées par le gouvernement depuis 1828 jusqu'à 1833. (Cette demande est motivée sur la mention faite dans le discours du trône d'une commission chargée de faire une enquête sur les corporations.) Après quelques débats, cette motion est adoptée. Lord Brougham a déposé sur le bureau divers projets de bill. En suite la chambre s'est ajournée.

— On lit dans le *Standard*, journal ministériel, la nouvelle qui suit:

« Le blocus des ports espagnols de Bilbao, de la Corogne et d'autres ports de la Biscaye et de la Galice est levé, pour autant du moins qu'il avait été reconnu jusqu'ici par le gouvernement anglais. »

## FRANCE.

Paris, le 1<sup>er</sup> mars. — Le *Journal des Débats* ne contient pas un mot aujourd'hui sur la question ministérielle. Il annonce seulement que M. Sébastiani doit être arrivé à Paris.

— Le *Moniteur* de ce jour se borne à reproduire le contenu de la dépêche télégraphique qui a annoncé l'adoption de l'amendement à l'adresse de la chambre des communes d'Angleterre.

— M. de Broglie est parti aujourd'hui pour sa terre du département de l'Eure; mais il sera de retour au moment où l'arrivée du maréchal Soult va mettre les ambitions en présence.

La duchesse de Dalmatie, femme du maréchal, est arrivée hier à Paris.

— Un journal donne la liste des ministres qui se sont succédé au pouvoir depuis l'établissement de la monarchie du 7 août. En voici le résumé, divisé en cinq classes de longévité: De quelques jours, 12 ministres; de quelques mois, 11; d'un an, 5;

de 2 ans, 4; de 3 ans, 3. Nombre des ministres 35 Récidives ministérielles 16. Nombre de nominations, 51.

51 Ministres nommés, usés, changés et congédiés en 55 mois! Quelle pensée immuable! Quel système invariable!

— Une demande en nullité de mariage a été formée par Mme. Malibran contre son mari, et portée devant le tribunal de première instance, qui s'en est occupé dans ses audiences des 20 et 27 février. M<sup>o</sup> Marie, avocat de Mme. Malibran, a soutenu que le mariage était nul, M. Malibran s'étant fait naturaliser américain, et ayant perdu la qualité de Français, et Mme. Malibran étant née d'un père espagnol. Le mariage a été célébré devant le consul de France à New-York, qui a pensé qu'il avait qualité d'officier d'état-civil, même à l'égard de ces deux étrangers. M. l'avocat du roi a adopté les doctrines développées par M<sup>o</sup> Marie. La cause a été remise à huitaine pour la prononciation du jugement.

— M. Victor Hugo a lu à la Comédie-Française, le nouveau drame qu'il vient de terminer. La pièce, intitulée *Angelo, tyran de Padoue*, est en quatre actes, et a été reçue avec presque autant d'acclamations qu'*Heruani* et *le roi s'amuse*. Elle va être mise sur-le-champ à l'étude, et sera jouée du 5 au 10 avril. Mlle. Mars et Mme. Dorval rempliront les deux principaux rôles.

Le *Journal des Débats* contient ce qui suit au sujet du discours du roi d'Angleterre et de l'amendement proposé par lord Morpeth:

« Les circonstances qui ont accompagné la retraite du ministère Melbourne, la dissolution du parlement, l'agitation des esprits en Angleterre, les défiances de l'opinion publique, la singularité d'une position toute nouvelle dans l'histoire constitutionnelle de ce pays, tout faisait attendre un discours de la couronne beaucoup plus explicite que ne l'est d'ordinaire un pareil document, et les feuilles du ministère en avaient confirmé l'espoir. La nécessité même de ramener et de rassurer cette opinion publique si défiante et si inquiète, commandait à l'administration nouvelle de ne pas se renfermer dans le vague des promesses générales sur les réformes ardemment désirées par la nation. En ce qui concerne les affaires intérieures du pays et les vues du cabinet, l'attente générale a été trompée; mais nous nous plaisons à reconnaître que le passage relatif à la politique extérieure de l'Angleterre est satisfaisant. Le duc de Wellington accepte et fera exécuter les traités signés par lord Palmerston, et les relations de l'Angleterre avec les gouvernements constitutionnels de l'Espagne et du Portugal demeureront soumises aux principes de la quadruple alliance. Nous en acceptons l'assurance avec empressement.

« L'amendement proposé par lord Morpeth, quoique d'une tendance hostile, n'est cependant ni un refus de concours, ni une déclaration de guerre, ni l'expression aussi violente qu'on aurait pu le craindre des sentimens que le ministère de sir R. Peel inspire à une partie de l'opposition. Il répond au vague des promesses par le vague des exigences; et dans la question des réformes, quoique le discours de la couronne et l'amendement énumèrent les points sur lesquels elles doivent porter, ce qu'il s'agit de savoir, ce n'est pas si on reformera, mais comment on reformera. Or, l'amendement n'est pas sous ce rapport plus explicite que le discours; mais la défiance se prononce avec plus de force dans le blâme jeté sur la dissolution d'un parlement qui avait rempli l'espoir du peuple, et s'occupait de continuer l'œuvre de la réforme.

On lit dans le *Courrier de l'Isère*, du 7 février :

« Le fait suivant, dont on nous garantit l'authenticité, et sur lequel nous appelons l'attention des psychologues et des médecins, nous est communiqué de Virieu (Isère), en date du 2 courant : nous le rapportons textuellement :

« Il existe en ce moment à Virieu une jeune fille âgée de treize ans, d'une assez jolie figure, atteinte d'une catalepsie d'un genre tout-à-fait extraordinaire. Cette jeune personne, d'une famille de cultivateurs, étant somnambule à l'âge de huit ans, et à cette époque, elle avait jour et nuit les yeux fermés, quelquefois bandés, et se rendait chez ses voisins, en parcourant les demeures, et y découvrait les lieux les plus secrets, les objets les mieux cachés.

« Le 1<sup>er</sup> janvier 1834, elle tomba malade et fut forcée de s'aliter. Depuis ce moment, elle a été en proie à des crises terribles de catalepsie, pendant lesquelles on s'est assuré qu'elle n'entendait rien et répondait les yeux fermés à tous ceux qui l'interrogeaient, lorsqu'ils dirigeaient la voix vers le bout de ses doigts. Quand la crise était passée, elle tombait dans un anéantissement tel, qu'on l'aurait cru morte, tant son insensibilité était complète.

« Dans l'état de crise, un étranger, quel qu'il fût, aurait obtenu de cette jeune fille des réponses claires, précises et exactes sur toutes les questions qu'il aurait pu lui adresser. Si quelqu'un voulait savoir des nouvelles d'un ami ou d'un parent absent depuis longtemps du lieu de sa résidence, elle répondait positivement et sans embarras. Quelques personnes ont voulu lui faire des questions sur l'enfer, le paradis, sur des secrets, des vols ; d'autres l'ont interrogée, sur la politique, la jeune fille est restée muette.

« Dans son état normal, la malade lit parfaitement les caractères typographiés ; mais elle ne connaît point l'écriture. On lui a présenté dans l'état de crise des lettres manuscrites de tout genre et, chose étonnante pour les spectateurs, elle en a fait parfaitement la lecture en suivant les lignes du bout des doigts.

« Des ecclésiastiques et autres personnes instruites lui ont parlé latin ; elle n'a point répondu dans la même langue ; mais elle a prié de lui traduire ce qu'on lui disait ; et lorsqu'on la trompait, ce qui arrivait toujours, elle le disait jusqu'à ce que la traduction fût fidèle. On lui a plusieurs fois demandé la signification de quelques mots grecs, elle n'a jamais hésité d'y répondre.

« Les réponses de cet enfant sont quelque chose de si extraordinaire, qu'elle s'est fait une réputation qu'on a, comme on le pense bien, infiniment exagérée, au point que de tous les environs les curieux accourent en foule, les uns pour la voir, les autres pour la consulter, et tous se retirent étonnés des singuliers effets de cette affection morbide.

« Beaucoup de médecins des arrondissements de Vienne et de la Tour-du-Pin, des Echelles et de Chambéry n'ont pas négligé cette rare occasion pour aller observer un cas bizarre. Aucun n'a prescrit de traitement.

« M. Pagès, sous-préfet de la Tour-du-Pin, a fait de nombreuses visites à la malade, dans l'intention, dit-on, de faire un rapport de la maladie et de le soumettre à un médecin de Paris.

« Depuis le premier janvier dernier, les crises ont presque cessé ; celles qui ont encore lieu sont très rares et de courte durée. Cette jeune fille, n'ayant pas quitté le lit depuis plus d'une année, a totalement perdu l'usage de ses jambes. »

## BELGIQUE.

### CHAMBRE DES REPRESENTANS.

Séance du 2 mars. — L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget des finances.

On en est resté à l'art. 9 du chap. 4.

Administration de l'enregistrement. — Frais de poursuites et d'instances, 55,000 fr.  
Ce chiffre est adopté.

Art. 10. Dépenses du domaine, 200,700 fr. La section centrale propose une réduction de 5,000 fr.

Cette réduction est adoptée et le chiffre fixé à 195,700 francs.

Art. 11. Houillère de Kerkrade, 130,000 fr. Adopté.

### Chap. V. — Administration des postes.

Art. 1<sup>er</sup>. Personnel, 285,110 fr. Adopté.

Art. 2. Matériel, 52,830 fr. Adopté.

Art. 3. Transport des dépêches, 271,358 fr. Adopté.

Art. 4. Service rural, 150,000 fr. Adopté.

### Chap. VI. — Cadastre.

Art. 1<sup>er</sup>. Personnel, 323,700 fr.

La section centrale propose de réduire le chiffre à fr. 310,000.

M. d'Huart, ministre des finances. Je ferai remarquer à la chambre que c'est un chiffre purement éventuel. Je puis le réduire en ce moment de 5 à 6,000 fr., et dans le cours de l'année le chiffre pourra être réduit encore successivement. Je proposerais donc la somme de 318,000 fr.

M. Desmet ne voit dans l'administration du cadastre qu'un moyen d'accorder des sinécures à des employés suivant le bon plaisir du ministre. Il propose de réduire le chiffre à 150,000 francs.

M. le ministre des finances fait remarquer que déjà il y a eu une réduction de 112,900 fr. sur cet objet : il espère que dans le courant de l'année tous les employés du cadastre pourront être remplacés, et qu'il n'y aura plus rien à demander de ce chef l'année prochaine.

Une longue discussion s'élève sur le chapitre entier. M. de Brouckere critique le chiffre de 400,000 fr. demandé pour arriérés de frais d'arpentage. Cependant il le votera, si on adopte la réserve mise par la section centrale, qu'il ne sera rien prélevé sur cette somme pour payer les indemnités fiscales auxquelles les employés cadastraux croient avoir droit avant que la commission d'enquête chargée d'examiner la situation des opérations cadastrales a fait son rapport.

Il demande aussi que le ministre déclare si telle est l'intention du gouvernement.

M. le commissaire du roi déclare que la réserve de la section centrale est trop claire pour qu'il puisse y avoir doute, et que pas un centime ne sera prélevé pour payer les opérations fiscales.

Après quelques débats la chambre adopte le chiffre de 310,000 francs et décide sur la motion de M. Desmet, que le nouveau plan d'organisation sera renvoyé à la commission d'enquête.

Art. 2. Matériel 160,000 fr. Adopté.

Art. 3. Arriérés des frais d'arpentage 400,000 fr. Adopté avec la réserve que rien ne sera prélevé pour les indemnités fiscales.

Chap. XII. — Dépenses imprévues 47,000 fr. Adopté.

Demain séance publique à midi.

## LIEGE; LE 3 MARS.

(Correspondance particulière.)

Bruxelles, 2 mars.

L'élection de Bruxelles s'est faite à petit bruit. M. Teichman ne s'était ni retiré ni remis sur les rangs, M. Goblet ne voulant pas lutter ouvertement contre lui n'avait également dit ni oui ni non ; cependant tout le monde savait bien que M. Teichman, qui s'était presque constamment abstenu d'assister aux débats de la chambre, et qu'une maladie nerveuse devait empêcher d'y reparaitre cette année, n'avait pas de chance d'être élu ; on savait d'autre part que si M. Goblet était nommé, il accepterait. Mais l'absence d'une explication publique lui a nuï. M. le procureur du roi Bosquet, qui a été élu, est, dit-on, un homme à opinions sages et modérées, mais qui n'apportera pas de grandes lumières dans les débats de la chambre. Plusieurs personnes de sa famille sont en possession depuis longtemps de gérer les affaires de la famille de Mérode. M. de Mérode a vivement appuyé sa candidature, qui a été fort soutenue par ce qu'on appelle le parti catholique. On croyait que le gouvernement appuyerait celle de M. Goblet, en égard aux services qu'il avait rendus, d'abord en se chargeant assez courageusement du ministère des affaires étrangères dans un moment où notre politique extérieure semblait aculée dans un impasse, et on second lieu par sa conduite à Berlin, où en se refusant à toute démarche humiliante, il s'est exclu de la carrière diplomatique ; car les trois autres grandes légations étant remplies, d'ici à long-temps il n'y aura plus d'ouvert dans notre diplomatie que de simples places de chargés d'affaires. Il n'en a pas été ainsi cependant, c'est la candidature de M. Bosquet que le ministère a adoptée.

Vous avez vu qu'il y a eu à la chambre des représentants une discussion fort insignifiante sur la nouvelle banque. On a remarqué que M. Meeus s'est attaché plus explicitement que de coutume à

justifier la banque, qu'il préside. Malgré l'opinion qu'il a énoncée plusieurs fois que les sociétés anonymes n'ont plus besoin de l'autorisation du gouvernement, M. Meeus vient de réclamer cette autorisation pour la société de commerce qu'il fonde.

La société de la banque territoriale n'a pu encore obtenir la sienne, ce qui fait quelques mécontents. On dit que le gouvernement se refuse à lui permettre l'émission de billets de banque.

On croit que la nouvelle banque de Belgique sera complètement organisée sous peu. Parmi ceux qui ont le plus de chances pour être nommés administrateurs, on cite MM. Vilain XIII, sénateur, Mélnius, Coghén, Davignon, etc. Vous savez que les administrateurs sont nommés par le gouvernement sur la liste triple présentée par les actionnaires. Les sénateurs et députés, qui se trouveront sur cette liste, ont naturellement beaucoup de chances d'être préférés par le gouvernement.

Le rapport de la commission des représentants, sur les questions relatives à la banque ancienne, se fait attendre et ne paraît pas encore être fort avancé. Cette malheureuse chambre des représentants a bien de la peine à terminer quelque chose. Reste à savoir encore combien de temps s'écoulera entre le rapport même et une décision quelconque. On croit savoir que le gouvernement est sur le point de s'entendre avec M. Meeus, pour continuer à cette banque le service de la recette de l'état.

Vous avez vu que M. de Meulenaere a été nommé grand-croix de l'ordre de Charles III ; c'est une courtoisie de la reine-régente, en retour de celle par laquelle M. Martinez de la Rosa a été dernièrement nommé grand-croix de l'ordre Léopold.

On paraissait craindre à Londres, la possibilité du rejet de l'amendement de lord Morphet, lors de la présentation du rapport sur l'adresse. C'est pour cette raison que lord J. Russell avait recommandé aux membres de l'opposition, à la fin de la séance du 26, de ne point manquer de se trouver à leur poste le lendemain, pour voter l'ensemble de l'adresse. Le *post scriptum* suivant, publié par l'*Union*, dissipe tous les doutes qu'on aurait pu former sur le sort de l'amendement voté la veille :

« Nous apprenons à l'instant qu'un courrier extraordinaire vient d'arriver de Londres, d'où il est parti samedi après la bourse. Les lettres apportées par ce courrier annoncent que l'adresse amendée a été adoptée par la chambre des communes dans la nuit de vendredi et présentée au roi le lendemain. Sa Majesté, à ce qu'on nous assure, aurait répondu que ses efforts et ceux de ses ministres seraient toujours consacrés au bonheur de son peuple ; que les droits de la nation seraient respectés, mais qu'elle espérait que la nation respecterait les siens. Cette réponse, confirmant le maintien du ministère Peel a occasionné à la bourse de Londres un mouvement de hausse assez sensible sur tous les fonds. »

La *Gazette d'Augsbourg* continue à parler de désarmement. Voici ce qu'on lit dans son numéro du 28 février : « On assure qu'il a été question, dans l'une des dernières séances du conseil d'état, à Berlin, de la réduction de l'armée ; celle du désarmement général a été également agitée. On ajouta même que le gouvernement prussien négocie à ce sujet avec le gouvernement autrichien, et l'on pense à Vienne comme à Berlin que les armées prussienne et autrichienne subiront certainement des réductions considérables. Toutes ces rumeurs ont produit assez de consistance pour faire hausser les fonds. »

Voici quelques-unes des paroles prononcées par sir Robert Peel, à propos de la politique générale du cabinet anglais. Après avoir dit qu'il croit pouvoir garantir le maintien de la paix de l'Europe, il ajoute :

« L'Autriche et la Prusse ont commencé à réduire leurs forces militaires, la première en Italie, la seconde sur le Rhin. Le ministère n'a contracté avec ces deux puissances aucun engagement qui puisse le faire partir du principe de non-

intervention et de la neutralité qu'il veut garder dans les affaires intérieures des autres pays. Nous croyons pouvoir suivre l'exemple d'un gouvernement plus populaire encore que le nôtre, celui des États-Unis, qui ne craint pas d'entretenir les relations les plus amicales avec les gouvernements absolus. Je ne vois pas qu'il puisse nous être avantageux de nous les aliéner par un langage qui, sans diminuer leur force, irriterait leurs préjugés, et nous empêcherait d'exercer sur leurs conseils une utile influence. Mais on a dit que ce redoublement de confiance de certaines cours dans le gouvernement anglais ne pouvait provenir que de son éloignement pour la France, notre alliée. Mais, je vous le demande, pourquoi le gouvernement serait-il jaloux de la prospérité croissante de la France? Et pourquoi ne désirerait-il pas le maintien de la bonne intelligence avec ce pays, dont je crois, en mon âme et conscience, que dépendra la paix de l'Europe.

La capote d'un soldat et une couverture en laine ont été trouvées, il y a quelques jours, sur la citadelle à Namur: elles étaient couvertes de sang, et la capote était percée de coups de couteau en plusieurs endroits. Ces circonstances font présumer l'existence d'un meurtre: cependant on n'a trouvé jusqu'à présent aucun corps homicide ni d'autres traces du crime. A quelques pas du lieu où les vêtements ensanglantés ont été découverts, se trouve une ancienne bure, mal fermée, et où l'on se propose de faire une descente. La justice, instruite des faits, a commencé une information.

On mande de Bois-le-Duc, le 28 février:

On parle toujours de la possibilité de voir le quartier-général de l'armée mobile quitter cette province. On prétend aussi savoir que la grande partie de la cavalerie et de l'artillerie de campagne, retournera dans les places de garnison tant de l'autre côté de la rivière que dans cette province, et que l'infanterie, la seconde division seulement sous les ordres du duc de Saxe-Weimar, continuera à occuper des cantonnemens et sera renforcée par d'autres divisions. Mais jusqu'ici on n'en sait encore rien de positif. (*Handelsblad.*)

Le *Handelsblad* dit au sujet du discours du roi d'Angleterre. Ce discours ne contient que peu de mots sur nos affaires. On avait souhaité que le roi d'Angleterre y exprimât l'espoir de voir les négociations promptement reprises, mais le discours n'en fait nullement mention; ce silence fait conjecturer que le cabinet britannique ne regarde pas comme argente la reprise des négociations, et que les affaires intérieures suffiront encore pendant quelque temps à occuper toute son attention.

Un très grand nombre de promotions va avoir lieu dans tous les régimens de notre armée. Le travail sera entièrement achevé vers le 15 de ce mois. (*Ind.*)

La première représentation de *Ferdinand Alvarez de Tolède*, drame historique en trois actes, de M. Félix Bogaerts, d'Anvers, a réussi.

La cour de cassation de Bruxelles vient de prononcer, par un arrêt remarquable du 22 février 1835, sur deux questions importantes, qui ont été long-temps controversées. Cet arrêt a été rendu dans une cause soutenue depuis 3 ans, contre l'administration de l'enregistrement par le notaire De Cocq de Malines, qui, après avoir exposé, dans ses mémoires, des considérations très fortes contre le système de la régie, et développé des moyens neufs sur la première question dans laquelle il avait contre lui l'autorité imposante de Daniels, et de plus 20 arrêts de la cour de cassation de France, a vu accueillir sa défense dans un arrêt fortement motivé, qui décide 1° qu'en matière des contributions et spécialement de l'enregistrement, l'administration peut être condamnée au paiement de dommages-intérêts ou intérêts judiciaires des sommes indûment perçues; 2° que les droits d'enregistrement pour des ventes publiques de rentes constituées doivent être perçus sur le prix d'adjudication en y ajoutant les charges, et non sur les capitaux nominaux. Pour argument de l'art. 16 de la loi du 31 mai 1834.

Un arrêté royal du 27 février porte que la démission du sieur L. Aerts, juge suppléant de la justice de paix des cantons Sud est Ouest de Liège est acceptée, et que le sieur J.H. Daris, bourgmestre de Looz, est nommé suppléant de la justice de paix du canton de ce nom, arrondissement de Hasselt.

M. de Norvins, auteur d'une histoire très-connue de Napoléon, est à Bruxelles depuis quelques jours.

Le *landrath* du canton d'Uri (Suisse), a condamné dernièrement une personne du sexe, accusée pour la seconde fois, à cause de sa conduite immorale, à l'exposition près de la porte de l'église d'Aldorf, chef-lieu du canton. Cette peine a reçu son exécution le 25 janvier. La pénitente portait une couronne de paille sur sa tête, une poignée de verges dans la main, et elle était assistée d'un archer. Une foule considérable entourait cette malheureuse.

Les Chinois font usage du charivari; c'est même au tapage infernal et discordant de leurs instrumens de cuivre qu'un journal anglais attribue la maladie nerveuse qui a enlevé lord Napier. Plaisanterie à part, il paraît que les marchands chinois de Canton et de Mocoac ont chargé d'insultes et d'avanies le commandant anglais. A Londres, on attend impatiemment des nouvelles; on craint que la lutte ne soit pas encore terminée.

GARDE CIVIQUE. — Un arrêté royal du 26 février, porte ce qui suit:

Art. 1er. La garde civique des villes désignées dans l'état annexé au présent arrêté sera réorganisée conformément aux dispositions prescrites dans la loi du 2 janvier 1835.

2. Dès que les compagnies seront formées, il sera procédé aux élections nouvelles prescrites par la loi; les élections devront être terminées avant le 15 avril prochain.

3. L'uniforme actuel de la garde civique est remplacé dans ces villes par celui qui est fixé par notre arrêté du 4 de ce mois.

4. Les caporaux, sous-officiers et officiers conservent leurs grades et les compagnies leur organisation actuelle, jusqu'au moment des élections nouvelles.

5. Notre ministre de l'intérieur, etc.

Voici l'état indiquant les villes dont la garde civique doit être réorganisée, conformément à la loi du 2 janvier 1835, annexé à l'arrêté:

Villes ouvertes: Malines, 22,971 habitans; Lierre, 13,000; Turnhout, 12,879; Bruxelles, 93,574; Louvain, 24,076; Diest, 7,137; Tirlemont, 7,800; Nivelles, 7,625; Bruges, 41,595; Courtray, 18,192; Gand, 84,509; Alost, 14,815; Saint-Nicolas, 16,555; Lokeren, 16,163; Verviers, 19,152; Hasselt, 7,332; Tongres, 5,020; St. Trond, 8,345; Ruremonde, 5,349.

Villes fortifiées: Anvers, 74,335 habitans; Ostende, 41,981; Ypres, 44,632; Menin, 7,286; Nieuport, 2,869; Termonde, 7,460; Mons, 22,804; Ath, 8,804; Charleroy, 5,835; Tournay, 29,031; Venloo, 6,517; Namur, 20,471; Dinant, 4,851; Mariembourg, 696; Philippeville, 1,410; Bouillon, 2,442.

Villes dominées par une forteresse: Liège, 59,265 habitans; Huy, 7,129 habitans.

BANQUE DE BELGIQUE.

Conformément à l'article 10 des statuts de la banque de Belgique, il sera procédé tous les jours, depuis dix jusqu'à deux heures, à dater du 4 jusqu'au 15 mars, place de la Monnaie, n° 2, à la perception de cinq pour cent sur le montant des actions inscrites.

Chacun recevra, à son gré, en échange du paiement, une ou plusieurs reconnaissances en nom ou au porteur.

Les versements pourront se faire, soit en écus, soit en billets de banque de la société générale, soit en bons du trésor avec l'escompte d'émission.

Pour la régularité, toutes les reconnaissances porteront la date du 10 mars, et les bons du trésor seront escomptés sous la même date.

Les versements en espèces et en billets de banque seront convertis en bons du trésor, puis déposés, jusqu'à la nomination de l'administration, dans un coffre à trois serrures dont les clefs seront confiées à MM. le comte Vilain XIII, sénateur, Jean-Guillaume Mettenius, banquier, et le sousigné.

Bruxelles, le 27 février 1835.  
Le directeur de la caisse de Belgique,  
Ch. de Brouckere.

INDUSTRIE.

NOUVEAU PONT DE FER DE FRIBOURG EN SUISSE.

Il y a quelques mois, les journaux quotidiens ont entre-tenu le public de ce hardi monument; nous allons dans cet article rectifier et compléter la plupart de ces notices.

Jusqu'ici les ingénieurs les plus habiles avaient considéré comme impossible la construction d'un pont en pierre jeté à travers une espace de huit cents pieds, et dont les piles auraient dû s'élever à une hauteur de près de deux cents pieds. Telle est à peu près l'étendue de l'encaissement de la Sarine, petite rivière sur les bords de laquelle Fribourg est bâti. Les ponts suspendus en fil de fer, pouvaient seuls triompher d'un tel obstacle. En effet, l'exécution du pont de Menai, dont la partie suspendue avait été par M. Telford à environ 550 pieds anglais, faisait concevoir la possibilité d'un pont encore plus long. Celui de Fribourg s'élève de la partie de la ville située sur la rive gauche de la Sarine, à peu près de la hauteur où se trouve la cathédrale, et va aboutir sur le coteau de la rive droite; très-près de l'ancienne route de Berne. Ces deux coteaux qu'on avait cru d'abord être composés de roches propres à servir de base pour les deux portiques destinés à la tension des chaînes et à supporter le poids de cette immense construction, ont offert à un examen plus attentif de grandes difficultés. On a été obligé de rentrer de dix pieds environ de chaque côté ces piles ou portiques, afin de trouver une base plus solide et d'éviter tout éboulement.

Les fils de fer employés ont été fabriqués dans le Porentruy, près de Bienne; leur diamètre est de 0,00308 mètres, 4 ligne et 36/100; la force moyenne de chacun d'eux a été estimée par l'expérience pouvoir soutenir un poids de 610 kilogrammes avant de rompre, et 1,200 de ces fils ont servi à composer les câbles de suspension. Or, comme chaque fil peut porter en moyenne 610 kilogrammes, la réunion de la totalité pourrait, à toute rigueur, supporter le poids énorme de 2,928,000 kilogrammes. Les cordes verticales se composent de 30 fils et peuvent soutenir par conséquent chacune jusqu'à 18,300 kilogrammes. Ces ordonnées sont à la distance d'un mètre et demi, de telle sorte qu'il y en a 164 de chaque côté, soit 328 en tout. Puisque chacune d'elles peut porter, comme nous l'avons vu, un poids de 18,300 kilogrammes, la réunion de toutes ces cordes verticales pourrait porter 6,588,000 kilogrammes. Le tablier du pont est formé de pontelles et de fortes planches, revêtues de papier goudronné dans tous leurs intervalles. Ce plancher a 6 mètres 1/2, soit 20 pieds de largeur, dont à peu près 14 pour les voitures, et 3 de chaque côté pour les trottoirs destinés aux piétons. La longueur d'un portique à l'autre est de 265 mètres 50 centimètres, soit 817 pieds 4 pouces, et sa hauteur au dessus du niveau de la rivière est de 51 mètres, 156 pieds environ. Cette hauteur est presque rigoureusement celle du sommet de l'aqueduc du pont du Gard au dessus du Gardon. Les quatre grands câbles de suspension décrivent, entre les deux portiques, une courbe très-voisine de la parabole et dont la flèche est de 20 mètres. Il résulte évidemment de cette courbe une grande inégalité dans la longueur des ordonnées. Les cordes verticales les plus voisines des portiques ont 17 mètres de longueur; celles du milieu sont assez courtes pour que les câbles viennent presque aller les poutres qu'ils sont destinés à soutenir. Les nombreuses épreuves qui ont été faites, soit lors de l'ouverture du pont, soit depuis, attestent la solidité et la parfaite harmonie qui règne entre chacune de ses parties. Faisons maintenant quelques rapprochemens entre ce pont et celui de Menai en Angleterre.

La partie suspendue par des chaînes de fer, dans le pont de Menai, est de 550 pieds anglais, soit 510 pieds de France; celle du pont de Fribourg est de 260 mètres, 50 centimètres, soit environ 817 pieds. Le plancher du pont de Menai passe à environ 100 pieds au-dessus du niveau de la mer; celui du pont de Fribourg s'élève à 51 mètres, soit environ 156 pieds au-dessus du niveau de la Sarine. La construction du pont de Menai, commencée en mai 1819 et terminée en janvier 1826, a exigé près de sept ans de travail; celle du pont de Fribourg, arrêtée en juillet 1830, mais commencée réellement au printemps 1832, a été achevée en octobre 1834, et n'a duré qu'environ deux ans et demi; les frais de construction du pont de Fribourg s'élèvent en totalité à la somme d'environ 600,000 frs, somme bien faible, si on la compare à celle qui a été dépensée pour les anciens ponts. La quantité de fer employée à Menai a été de 4,373,282 livres pesant, dont la valeur dépasse à elle seule la dépense occasionnée par le pont de Fribourg.

Étalons de choix pour la monte de 1835.

AVIS. — Le gouverneur de la province de Liège porte à la connaissance du public, qu'une station vient d'être établie à FEXHE LEZ SLINS, chez le sieur HOUBEN, artiste vétérinaire, pour la monte de cette année. Deux étalons de choix NERON et LADOPT, y ont été envoyés par le gouvernement.

Une commission est instituée pour l'examen des jumens qui seront présentées à la saillie. Le bourgmestre de la commune de Fexhe-lez-Slins est chargé de donner aux propriétaires de jumens tous les renseignemens qu'ils pourraient désirer.

A Liège, le 2 mars 1835.  
Baron VAN DEN STEEN.

VILLE DE LIEGE.

Séance publique du conseil de régence, mercredi et jeudi, 4 et 5 mars courant, à 5 heures du soir.  
L'ordre du jour sera affiché.  
Liège, le 2 mars 1835.  
Le bourgmestre, Louis JAMME.

**ETAT-CIVIL DE LIEGE, Du 1<sup>er</sup> MARS.**

**Décès :** 1 garçon, 2 filles, 3 femmes, savoir : Marie Eli, sabeth Dethier, âgée de 73 ans, rentière, place St. Jean e veuve de Robert Hubart. — Marie Jeanne Lombart, âgée de 61 ans, couturière, derrière le Palais. — Anne Hubertin-Seau, âgée de 23 ans, blanchisseuse, faubourg St. Gilles, époux d'Adolphe Héron.

**Du 2. — Naissances :** 12 garçons, 7 filles.

**Décès :** 2 garçons, 4 hommes, 2 femmes, savoir : Jean Joseph Méan, âgé de 65 ans, fabricant d'étoffes de laine, rue Petite Bèche, époux d'Anne Josephine Judith Dewandre. — Antoine Neufcour, âgé de 59 ans, cordonnier, rue Neuve, époux de Marie Catherine Agnès Joseph Demoulin. — Servais Louis Mathot, âgé de 58 ans, menuisier, quai d'Avroy, veuf de Marguerite Pahot. — Gérard Quintin, âgé de 45 ans, garde-pompier, rue sur les Aïrs, époux de Jeannet Massart. — Marie Houbart, âgée de 25 ans, brodeuse, rue St. Remi. — Catherine Lamoureux, âgée de 24 ans, rue Volière.

**THÉÂTRE ROYAL DE LIÈGE.**

Aujourd'hui mardi, 3 mars, 2<sup>e</sup> représentation du 7<sup>e</sup> mois d'abonnement, les *Visitandines*, précédé par le *Chalantisme*, vaudeville. Le spectacle sera terminé par *Cricri et ses nitrons*, parodie de Henry III et sa cour, de MM. Carmouche et Dupéty.

Le soir à dix heures précises, GRAND BAL PARÉ ET MASQUE au théâtre royal.  
Prix d'entrée ; 1 fl. P. B.

Demain mercredi 4 mars, abonnement suspendu, la cinquième représentation de GUSTAVE III, ou le bal masqué, grand opéra historique en cinq actes et à grand spectacle.

**ANNONCES ET AVIS DIVERS.**

BAL dimanche prochain chez la V<sup>e</sup> LAKAYE, à la Belle Vue, au Haut Pré, faubourg Ste. Marguerite. 968

Extrait prescrit par l'article 872 du code de procédure civile.

Par jugement rendu par le tribunal civil de première instance séant à Liège, en date du 27 février 1835, enregistré, Marie Michia, ménagère, épouse de Jean Joseph Paquay, serrurier, domiciliés ensemble en la commune de Seraing, a été séparée quant aux biens d'avec ce dernier.

Pour extrait conforme : BERTRAND 970

HUITRES anglaises, chez TART, derrière l'Hôtel-de-Ville.

HUITRES anglaises, 1<sup>re</sup> qualité, chez PERET, rue Ste. Ursule

ELIBOTTES, ÉPERLANS et ANCHOIS chez PERET, rue Ste. Ursule.

Cabillaux, Rivets et Rayes, chez PERET, rue Ste. Ursule

HUITRES anglaises chez ANDRIEN fils, rue Souverain Pont

STOCKFISCHE détrempé à la manière de Bruxelles, idem MORUE DU NORD, idem ANCHOIS nouveaux, idem HARENGS pleins, chez ANDRIEN, fils, rue Souverain Pont numéro 309.

Cabillaux, Rivets, Elibottes, Flottes, Flays, à un prix très modéré, chez ANDRIEN, fils, rue Souverain-Pont.

Soles, Plaies, chez ANDRIEN, rue Souverain Pont

SARCELLES, au Moriane, rue du Stockis. 92e

POISSONS de MER très-frais. au Moriane, rue du Stockis

A LOUER, pour entrer de suite en jouissance, une BELLE et SPACIEUSE MAISON, convenable à une famille tranquille ou à un homme d'état, située à portée de la ville de Huy. S'adresser à M<sup>e</sup> BOKIAU, avoué, à Huy. 975

**A VENDRE DE GRÉ-A-GRÉ DEUX MAISONS, SITUÉES A LIÈGE.**

L'une rue St. Hubert, n<sup>o</sup> 584, bâtie à neuf, occupée par M. Defourmy, boulanger.  
Et l'autre rue Grasse Poule, n<sup>o</sup> 400, tenue à bail par le sieur Joseph Petit.  
S'adresser à M<sup>e</sup> BERTRAND, notaire à Liège, pour connaître les prix et conditions de vente. 967

À VENDRE une DEMI FORTUNE, quai Sauvenière, n<sup>o</sup> 51. 974

**ADMINISTRATION DES PRISONS.**

Le 5 MARS prochain, à dix heures précises du matin, il sera procédé, à l'hôtel du gouvernement, à l'ADJUDICATION DE LA FOURNITURE D'UN CHEVAL avec CONDUCTEUR pour le transfert des prévenus et condamnés de la maison de sûreté civile et militaire de Liège, devant les différentes autorités judiciaires de cette ville et vice versa.

Les soumissions devront être remises une heure au moins avant l'adjudication.

Le cahier des charges est déposé à la 3<sup>me</sup> et 4<sup>me</sup> division de l'administration provinciale, où chacun peut en prendre connaissance. 955

**ROUTE DE L'EMBLEVE.**

ADJUDICATION DE BARRIÈRES.

LUNDI 9 MARS 1835, à 10 heures du matin, on procédera publiquement, en la maison de M. Haxhe, au Hornay, par devant notaire, et la commission des actionnaires, à l'adjudication des BARRIÈRES de Beulays, Haec de Chêne, Hornay et Florzée, aux clauses et conditions que l'on peut voir chez M. RICHARD-LAMARCHE, à Liège. 88

A LOUER un petit JARDIN avec CABINET et citerne, très agréablement situé au PERY.  
S'adresser rue derrière le Palais, n<sup>o</sup> 74. 976

**FACULTE DE SURENCHERIR PENDANT 15<sup>e</sup>.**

D'un acte reçu par M<sup>e</sup> DE BEFVE, notaire à Liège, le vingt trois février mil huit cent trente cinq, dûment enregistré, il est résulté que les IMMEUBLES en indivis, entre les héritiers LIXON et DÉFRAISNE, ont été ADJUGÉS, savoir :

1<sup>o</sup> La FERME dite la Grande Cour à Chénée, consistant dans une bonne maison, écurie, étables, remise et dépendances, avec vingt deux bonniers septante cinq perches septante trois aunes carrés, en JARDINS, VERGERS, PRÉS, TERRES et PATURES, près de l'église, au prix de cinquante un mille francs.

2<sup>o</sup> UNE PIÈCE DE TERRE arable sur le Thier, commune de Grivegnée, mesurant cent seize perches trente cinq aunes, au prix de trois mille six cents francs.

3<sup>o</sup> UNE MAISON, cour et dépendances, vis à vis de l'église à Grivegnée, avec un léguinier, un verger et un colillage, contenant ensemble quatre vingt deux perches cinquante cinq aunes de superficie, pour douze mille huit cents francs.

4<sup>o</sup> UNE PIÈCE DE TERRE en houblonnière, avec perches, située en lieu dit Jondry, commune de Grivegnée, de l'étendue de trente quatre perches quatre vingt aunes, au prix de deux mille vingt cinq francs.

5<sup>o</sup> Et deux bonniers soixante trois perches et quinze aunes, en PRÉS, TERRES et BOIS, dans la commune de St. Martin Fouron, canton d'Aubet, en lieux dits, Veurs, Veurs deel, Veurs bosch, Commelbas, Blauckenberg, Pepersberg et Wattelberg, à deux mille vingt cinq francs.

Les petites rentes au dessus et les frais au marc le franc. D'après les clauses de cette vente, toute personne solvable sera admise à enchérir d'un vingtième jus qu'inclus le dix mars prochain, pourvu qu'elle en fasse la déclaration en l'étude dudit notaire, dépositaire des titres, rue Soeurs de Hasques n<sup>o</sup> 281. 913

**VENTE TRÈS-CONSIDÉRABLE**

**DE BESTIAUX ET MOBILIER DE LA FERME D'OHA.**

Les 10, 11, 12 et 13 MARS 1835 et jours suivants, à une heure de relevée,

Madame veuve DELRÉE, propriétaire, cessant l'exploitation de la grande ferme d'Oha, canton de Héron, commune de Bas Oha,

Y fera vendre, à l'enchère, par le ministère de M<sup>e</sup> LOUMAYE, notaire,

36 chevaux et poulains, savoir un entier bai clair.

8 hongres, 13 jumens pleines et avec poulains, 6 poulains de 2 ans, 7 d'un an, un cheval de selle ardenois.

45 bêtes à cornes de bonne espèce, au nombre desquelles 2 taureaux, 25 vaches pleines, plusieurs bœufs.

70 cochons tant truyes que nourains et autres.

200 bêtes à laine, indigènes, dans le meilleur état, et 50 agneaux.

5 chariots, 2 tombereaux, une charrette, traîneaux, charrettes, herses, rouleaux, traits, cibles, diables volans, chaînes et autres instrumens aratoires.

1500 à 2000 gerbes paille d'avoine.

1000 gerbes fourages, 300 mannes pommes de terre.

Tous les meubles meublans, tels que garde-robes, commodes, buffets, armoires, horloges, chaises, tables, lits, matelats, cuivre, étain, tonneaux, tines, pressoir à vinaigre, toute la batterie de cuisine et généralement tous les meubles.

Ordre de la vente.

Le 1<sup>er</sup> jour, on vendra, chevaux, chariots et instrumens aratoires.

Le second, les bêtes à cornes et cochons.

Le troisième, les bêtes à laine, paille et fourrages.

Le quatrième et suivans, les meubles, pommes de terre, etc.

A CRÉDIT, moyennant bonne caution. 772

LE JEUDI 19 de ce mois, deux heures de relevée, le notaire PAQUE VENDRA aux enchères publiques, en son étude, rue Souverain Pont, à Liège, UNE MAISON composée de deux grandes pièces au rez de chaussée, avec grange, fournil, verger et deux jardins, située à Jupille, en lieu dit derrière la Ville, contenant 41 perches 29 aunes et joignant de 2 côtés à des chemins, à Louis Thonnart et à M<sup>e</sup> Montfelt.

**REVUE**

**ARISTOCRATIQUE EUROPÉENNE.**

La démocratie a ses revues, l'aristocratie doit avoir les siennes. — La *Revue Aristocratique* unique dans son genre est un recueil mensuel, consacré à l'examen et à la défense des intérêts aristocratiques si vivement attaqués aujourd'hui. — L'aristocratie de la naissance, de la fortune, de l'intelligence, en un mot toutes les supériorités sociales appartiendront de droit à la *Revue Aristocratique*. — Le droit public de l'Europe tel qu'il a été constitué par le traité de Munster et le congrès de Vienne tiendra dans ce recueil, une place importante. — On s'occupera de tout ce qui intéresse les classes élevées, on publiera des documens curieux sur la noblesse de France et sur celle d'Angleterre et d'Allemagne. — La *Revue Aristocratique* sera publiée sous le format in 4<sup>o</sup> à 2 colonnes, sur pression et papier de luxe. Elle contiendra des fac simile de lettres de personnalités illustres, ainsi dans le premier numéro, il y aura le fac simile d'une lettre du duc Mathieu de Montmorency qui fut ministre des affaires étrangères en 1822 et représenta la France au congrès de Veronne; dans le second, il y aura le fac simile d'une lettre inédite de Benjamin Constant.

Le premier numéro de 6 à 7 feuilles d'impression, paraîtra incessamment; il contiendra la liste des souscripteurs; les bureaux sont à Paris, rue de Rivoli, n<sup>o</sup> 8 le prix est de 50 FRANCS par an pour la France, de 60 FRANCS pour l'étranger. 966

**COMMERCE.**

Bourse de Vienne du 21 févr. — Métalliques, 102 0/0. — Actions de la banque 1334 0/0.

Fonds anglais du 27 févr. — Cons., 91 1/2 0/0. — belge, 100 0/0. holland. 56 1/8, Portug. 91 1/2. Esp. cortés 58 1/4.

Bourse d'Amsterdam, du 28 févr. — Dette active, 54 1/2 0/0. Ditto, 100 0/0 — Bill. de change, 25 5/16 000. — Oblig. du Spécificat, 93 7/8 00,0 — Ditto, 78 5/8 00,00. — Rente des dom. Act. de la Société de commerce, 105 1/2 000 Rente française, 100 0/0. — Ditto de 1833, 00,00. — Obl. russe Nap. et C<sup>e</sup>, 103 0/0 0/0. Ditto de 1828, 103 3/8 0000 — Inscrip. russes, 70 1/4 00,00 — Empr. russe 1831, 98 3/4 00,00. — Rente perp. d'Esp., 100 0/0 — Ditto 00 00,00 — Dette diff. d'Esp., 15 5/16 — Obl. mét. Autriche 98 3/4 00,00 — Lots chez Gollals, 0/0,00. — Naples falc., 90 0/0. — Oblig. Hanovises, 00 0/0. — Oblig. de Brésil, 83 1/2. — Cortés, 45 3/8 000. — Ditto Grec, 0. — Lots de Pologne, 126 1/2.

Bourse d'Anvers, du 2 mars.

Changes.	à courts jours.	à deux mois	à 3 mois
Amsterdam	34 0/0 perte		
Londres.	12 03 3/4	A 11 97 1/2	A
Paris.	47 3/8	47 0/00	46 7/8
Frankfort.	36 1/4	36 1/8	36
Hambourg.	35 1/2	A 35 1/4	A
Escompte 4 0/0.			

Effets publics. Belgique. — Dette active, 104 1/4 A 0 Id. ditte 44 1/4 A. — Oblig. de l'entr., 95 P. — Empr. de 48 mill. 100 5/8 A 0000 — Id. de 12 mill., 0/0. Id. de 24 mill., 0/0. Hollande. Dette active, 2 1/2, 00 0/0 0. Id. diffère. 00,00. Oblig. synd., 0/00. — Rent. remb., 2 1/2, 88 1/2 A et 97 0/0. Espagne. Guébb., 46 et P 000. Id. perp. Paris, 5 p. c. 0/0. Id. perp. Amst., 47 1/2 47 1/4 0/00 0/0 0/0. — Idem dette diffère, 15 3/4 A

**MARCHANDISES. — Ventes par contrat privé.**

800 balles coton Géorgie et Mobile et  
250 balles coton Surate, prix inconnus.  
900 canastres sucre Java, de fl. 48 à 49 entrepôt.  
150 caisses sucre Havane blond, prix inconnus.

**Arrivage au port d'Anvers, du 28 février.**

Le navire anglais Caledonia, capitaine Manger, venant de Rio-Janeiro

Le brick anglais Dapper, c. Dickinson, v. de Montevideo

ch. de cuirs, cornes et bois de teinture.

Le brick anglais Caledonia, c. Manger, ven. de Rio-Janeiro

ch. de café, sucre et cuirs.

Le schooner anglais Aitwood, c. Morfee, al. à Londres, ch.

de café, indigo, manufactures et 5 passagers.

Bourse de Bruxelles, du 2 mars. — Belgique. Dette active

54 0/0 0. Empr. 24 mill., 100 1/2 P. — Hollande. Dette active

55 0/0 0. — Espagne Guébb., 46 0/0 P. Perpétuelle Anvers

4 p. 0/0. 0. Id. Amst. 5 p. 0/0, 47 0/0 A 0 000. Id. Paris

3 p. 0/0, 27 1/4 0. Cortés à Lond., 46 1/4 A Dette diff. 16 0/0 0

**Prix des grains au marché de Liège du 2 mars.**

Froment, l'hectolitre, 43 francs. 71 cent.  
Seigle, id. 9 10

H. Lignac, imp. du Journal, rue du Pot-d'Or, n<sup>o</sup> 622 à Liège